

• De la métropole à Mayotte

• Les bagages accompagnés (en soute)

- Renseignez-vous auprès de l'organisme chargé de votre mise en route (GSPI) qui vous précisera les franchises bagages négociées par les Armées auprès de la compagnie aérienne devant vous acheminer. Le surcoût en cas de dépassement des droits à bagages aériens peut être élevé et serait à votre charge.
- Attention aux mesures de sûreté pour les liquides, crèmes et aérosols. Aucune exception ne sera accordée sauf pour les aliments pour bébé nécessaires au voyage et les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

ANIMAUX

- Attention avec la nouvelle réglementation des cages pour les animaux qui a changé en juin 2017. Assurez-vous donc que votre cage est toujours aux normes (voir avec compagnie aérienne, Air Austral ou Corsair).
- Pour votre information, un cabinet vétérinaire se trouve à 300 m de l'entrée du régiment. Vous pouvez le joindre au numéro suivant : 02 69 60 75 01

